**Zeitschrift:** Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

**Herausgeber:** Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

**Band:** 1 (1907)

**Artikel:** Quelques notes sur la fondation et la suppression du couvent des Cordeliers de Grandson

**Autor:** Fleury, Bernard

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-119097

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Quelques Notes sur la fondation et la suppression du couvent des Cordeliers de Grandson

Par le R. P. Bernard FLEURY

L'Ordre des Frères-Mineurs, fondé en 1208, par saint François d'Assise, ne tarda pas à faire des établissements dans nos contrées. Les Franciscains pénétrèrent en Suisse de trois côtés. Au Sud, les Italiens fondèrent deux maisons, Lugano et Locarno, qui furent rattachées à la province de Milan et à la custodie de Côme. Au Sud-Ouest, les Frères-Mineurs de la province de Bourgogne s'établirent à Genève, Lausanne, Nyon, Grandson, et formèrent de ces couvents la custodie de Lausanne. Le Nord et le centre échurent aux Allemands qui y formèrent neuf établissements : Bâle, Zurich, Schaffhouse, Lucerne, Berne, Fribourg, Soleure, Berthoud, Kœnigsfelden. Ces neuf maisons dépendaient de la province de la Haute-Allemagne et composaient en partie les custodies de Bâle et du lac de Constance [1].

Il est difficile ou plutôt impossible de déterminer exactement l'époque de la fondation de ces différents établissements. Les premiers en date sont les deux couvents du Tessin (avant 1230 d'après la tradition) et celui de Bâle (1231-1240) ; les derniers, ceux de Grandson (1289-1308) et de Kœnigsfelden (1310).

Grâce à la publication du *Bullaire franciscain* [2], dont le 7me volume vient de paraître, nous possédons maintenant quelques détails sur les commencements du couvent de Grandson. Le *Bullaire* contient plusieurs lettres pontificales concernant cette fondation. En voici le résumé par ordre chronologique.

[1] Un certain nombre de travaux ont été faits sur les couvents suisses de la Province de la Haute-Allemagne ; nous nous contenterons de citer ici : Eubel, Min. Conv. *Geschichte der oberdeutschen Minoritenprovinz*, Wurzbourg, 1886, et les *Monographies* de Rædlé sur le couvent de Fribourg ; de Wackernagel sur celui de Bâle, de Turler sur celui de Berne, etc. Par contre, l'histoire des couvents franciscains du pays de Vaud et de Genève a été fort peu explorée. Cependant, M. Maxime Raymond a publié un article très intéressant sur le couvent de Lausanne dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*, 1er et 2 août 1906.

[2] *Bullarium franciscanum*, etc., commencé par Sbaraglea. 4 volumes ont paru de 1759 à 1768. Le R. P. Eubel a repris ce grand travail interrompu depuis plus de cent ans, et a fait paraître le 5me volume en 1898, le 6me en 1902, le 7me en 1904. Celui-ci s'arrête en 1431.

12 décembre 1289. Nicolas IV à Othon de Grandson : Vous nous avez exposé que pour satisfaire votre grande dévotion envers l'Ordre des Frères-Mineurs, vous désirez bâtir à vos frais, sur votre propriété appelée vulgairement Liserne, diocèse de Lausanne — en un lieu solitaire et où ne se trouve ni église, ni maison religieuse à un demi-mille de distance — une église et une maison en l'honneur de Dieu et pour votre salut. Vous voulez, en outre, qu'un nombre déterminé de Frères du même Ordre y réside continuellement. C'est pourquoi, en recommandant dans le Seigneur votre louable projet et voulant lui être favorable, nous accédons à vos prières et vous accordons par les présentes libre et entière faculté de bâtir à vos frais dans le lieu susdit une église et une maison pour les dits Frères. Donné à Rome, etc.

Du même jour, 13 décembre 1289. Nicolas IV à l'Evêque de Lausanne [1] : Notre cher fils, noble seigneur Othon de Grandson nous a exposé qu'il veut bâtir une église et un couvent aux Frères-Mineurs dans sa propriété de Liserne, située dans votre diocèse. Nous avons accédé à ses prières et lui avons donné toute faculté pour cette construction. A ce sujet, nous vous ordonnons par Lettre apostolique de vous rendre en personne au dit endroit, lorsque Noble Othon de Grandson et les Frères-Mineurs le demanderont, pour bénir selon la coutume la première pierre de la dite église, et aussi pour bénir le cimetière après que l'église aura été commencée.

L'église et le couvent de Liserne [2] furent-ils construits ou du moins commencés ? Il le semblerait, puisque, le 30 juillet 1290, Nicolas IV accorde un an et 40 jours d'indulgence à tous ceux qui, vraiment pénitents et après s'être confessés, visiteront l'église des Frères-Mineurs de Liserne, diocèse de Lausanne, aux fêtes de saint François, saint Antoine, sainte Claire et pendant l'octave des dites fêtes. Donné à Orvieto, etc.

Cependant, si le couvent de Liserne fut jamais bâti, son existence ne fut pas de longue durée, car, en 1308, comme nous le voyons par l'acte suivant de Clément V, les Frères étaient déjà établis à Grandson même. 1er août 1308. Comme de la part de noble seigneur, Othon de Grandson, nous avons été informé que lui-même a commencé à bâtir, à ses frais et avec des dépenses considérables, sur sa propriété à l'endroit dit Grandson, diocèse de Lausanne — pour la rémission de ses péchés et des péchés de ses ancêtres — une église et des édifices en l'honneur de saint François, confesseur, et que déjà un certain nombre de Frères de l'Ordre des Mineurs y habitent, nous accordons à ceux qui visiteront cette église les jours de Noël, Epiphanie, Pâques et Ascension, ainsi qu'aux fêtes de la sainte Vierge, de saint François, de saint Antoine, de sainte Claire, de sainte Catherine et de la Pentecôte, une année d'indulgence, et à ceux qui visiteront la dite

[1] L'Evêque de Lausanne était alors Guillaume II de Champvent. Quant à Othon de Grandson dont il est question ici, il s'agit d'Othon I, fils aîné d'Amédée. Il testa en 1328 et fut enterré dans la cathédrale de Lausanne. Cf. MARTIGNIER ET CROUSAZ. *Dictionnaire du canton de Vaud,* à l'article Grandson.

[2] La Liserne serait aujourd'hui l'Arnon, petite rivière près de Grandson. *Dictionnaire du canton de Vaud,* l. c. p. 26 et 419.

église pendant l'octave de ces fêtes, 40 jours d'indulgence. Donné à Poitiers, etc.

Le même jour, Clément V accorde encore une indulgence d'un an et 40 jours, aux conditions ordinaires, à ceux qui visiteront l'église des Frères-Mineurs de Grandson aux fêtes de saint François, de saint Antoine, de sainte Claire et pendant l'octave des mêmes fêtes.

Le 5 avril 1374, Grégoire XI accorde également des indulgences à ceux qui visiteront l'église des Frères-Mineurs de Grandson, dédiée à saint François.

Par ce dernier document, nous voyons que le titulaire de l'église et du couvent des Cordeliers de Grandson était saint François.

Il résulte de ces documents que l'établissement de Liserne n'eut, en tout cas, qu'une durée éphémère, et que le couvent de Grandson était certainement déjà habité par les Frères-Mineurs en 1308.

Le 7me volume du *Bullaire* contient encore les deux documents suivants au sujet du couvent de Grandson :

13 juin 1388. Clément VII d'Avignon accorde aux Frères-Mineurs de Grandson la permission de réclamer et d'exiger les legs qui leur ont été faits. (N° 792.)

18 décembre 1408. Benoît XIII (Pierre de Lune) ordonne à l'Official de Lausanne de forcer par les censures ecclésiastiques le Fr. Pierre Colombi, religieux cordelier de Grandson, qui avait quitté son couvent pour entrer dans celui de Saint-Jean de Grandson, de l'Ordre de Saint-Benoît, et y avait pris l'habit des Bénédictins, à rentrer dans son couvent et à y demeurer sous l'obédience du Gardien, tout en y rapportant l'argent et les objets qu'il en avait enlevés. (N° 1057.)

Cette maison religieuse exista jusqu'en 1554 [1]. Les Archives cantonales de Fribourg (*Rathsmanual*) contiennent quelques détails sur sa suppression. Nous les faisons suivre ici :

1554, novembre 30. Les Cordeliers de Grandson se sont présentés et comme malheureusement, par la permission de Dieu, leur foi a été abolie par le plus grand nombre, ils demandent à Nosseigneurs d'être reçus dans le couvent de Fribourg, pour y faire le service divin et pour y transporter leurs biens. On décide d'attendre le retour de Grandson des députés de Fribourg, et, seulement alors, de prendre une résolution sur cette affaire.

1554, décembre 4. MM. Reyff et H. Cuntzis rapportent de Grandson que 44 voix se sont trouvées pour la vieille foi et 54 pour la Réformation.

[1] Comme nous l'avons dit, le couvent de Grandson dépendait de la Province de Bourgogne et de la custodie de Lausanne. Cette dernière custodie comprenait, au XIVme siècle, les couvents de Lausanne, Grandson, Nyon, Genève, Chambéry, Grenoble, Moirans, La Chambre. Lorsque, au XVme siècle, dans l'Ordre franciscain, la réforme dite de l'*Observance* s'introduisit dans un très grand nombre de monastères, elle ne fut reçue dans aucun couvent de nos contrées, excepté à Bâle. Tous les couvents de la Suisse, sauf Bâle, restèrent aux Mineurs Conventuels. Par contre, les Mineurs de l'Observance firent de nouvelles fondations à Morges (1497) et à Bellinzone, et les Mineurs Réformés s'établirent à Lugano.

Il paraît que la demande des religieux de Grandson fut agréée par le Conseil de Fribourg, car, sous le 5 décembre 1554, nous lisons dans le *Rathsmanual :* Le Gardien des Cordeliers de Grandson remercie Nosseigneurs de ce qu'on veut bien le recevoir lui et les autres religieux dans le couvent de Fribourg. Comme les députés des deux villes, Berne et Fribourg, lui ont remis les clefs de la sacristie, il désire qu'on le laisse lui et ses confrères à Grandson, jusqu'à ce qu'il ait rendu ses comptes. Il demande aussi qu'on lui donne un témoignage écrit comme quoi les Cordeliers de Grandson sont reçus à Fribourg et y font le service divin, afin de recevoir les 200 livres de sel [1]. — Quant au 1er article, Nosseigneurs avertissent les religieux de se conduire (à Grandson) de manière à ce qu'on n'ait rien à leur reprocher. Ensuite, au sujet de la lettre ou certificat demandé, on attendra qu'ils soient établis à Fribourg.

1555, juillet 15. Nosseigneurs font cadeau aux Cordeliers de Fribourg de la cloche et de quelques ornements d'église de Grandson.

1557, octobre 8. Les Cordeliers de Fribourg demandent qu'à cause des confrères de Grandson, dont trois ont passé un an au couvent de Fribourg, on leur accorde quelque chose pour l'entretien de ces religieux. — Le Conseil décide de donner annuellement aux deux religieux de Grandson, leur vie durant, sur les biens de ce couvent, à chacun un tonneau de vin de Grandson, 1 $^1/_2$ muid de froment, mesure de Fribourg, et 30 livres, monnaie courante. Pour le passé, on leur donnera en tout 60 livres et 2 muids de froment.

Comme on le voit, le couvent de Grandson n'avait qu'un personnel fort restreint, lors de sa suppression. En 1534 déjà, d'après un document conservé au couvent des Cordeliers de Fribourg, le nombre des religieux de Grandson n'était que de quatre : les Fr. Pierre Fratris, Gardien, Jean Tissoti, Blaise Gondo, François Bayson [2]. Le 31 décembre 1534, ces quatre religieux choisissent comme procureur et gérant de leurs affaires Henri Pedrisati (?), clerc de Saint-Maurice, résidant dans le territoire de Grandson.

L'admission des Cordeliers de Grandson et d'autres religieux des couvents supprimés du pays de Vaud ou des pays voisins au couvent de Fribourg ne fut pas sans influence sur la vie intérieure de ce dernier monastère. Dans une lettre du 23 août 1558 au Gardien des Franciscains de Soleure, le P. Jean Kuchli (Bugniet), procureur du couvent de Fribourg, se plaint que la langue française ait été introduite dans ce couvent, et que des religieux étrangers aient réussi à faire nommer Gardien un étranger,

[1] Il s'agit, sans doute, d'une redevance due au couvent de Grandson, et que les religieux, retirés à Fribourg, espéraient pouvoir conserver.

[2] Deux de ces religieux, Jean Tissot et Blaise Gondoz s'opposèrent énergiquement au prédicant qui voulait prêcher dans leur église (1532) et furent pour cela retenus en prison pendant quinze jours. Plus tard, ils passèrent à la Réforme et devinrent prédicants : le premier à Bavois et Chavornay, le second à Fontaines. Cf. *Mémoires de Pierrefleur,* publiés par A. Verdeil, p. 47 et s., et aussi *Mémorial de Fribourg,* II, p. 317 et s., *Notice sur les couvents du diocèse de Lausanne,* par Schmitt.

le lecteur ou prédicateur français. Le Gardien de Soleure envoie cette lettre au Provincial, à Ueberlingen ; il ajoute qu'il s'est rendu lui-même à Fribourg, après la Pentecôte, et qu'à la mort du Gardien de ce couvent, des religieux français, venus de Grandson, ont élu Gardien le lecteur français.

Le seul religieux de Grandson qui ait laissé des souvenirs durables à Fribourg, est le P. Melchior Wullem ou Vullien. Il fut procureur du monastère de Fribourg, du 7 septembre 1563 au 1er mai 1580. Tous ses livres de comptes ont été conservés et ils sont faits avec le plus grand soin. Il mourut en 1586, car on paya pour la dernière fois sa pension de Grandson le 2 février 1586.

La cloche des Cordeliers de Grandson fut donnée plus tard à l'église des Augustins de Fribourg, et c'est là qu'elle se trouve encore.

L'inventaire des Archives des Cordeliers de Fribourg, de l'année 1644, porte à la lettre F. N° 1 :

Livre remarquable et très ancien en parchemin contenant les anniversaires, etc., des barons de Grandson au couvent des Frères-Mineurs de Grandson, à Aubonne, à Lausanne, à Cudrefin et dans plusieurs autres lieux. A la fin se trouve la généalogie de cette famille. Ce livre a été écrit sous le nom et le titre de Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix et d'Aubonne.

Ce manuscrit précieux, qui provenait sans doute du couvent de Grandson, a malheureusement disparu depuis longtemps, on ne sait comment.

Ce même inventaire de 1644, en donnant la liste des reliques déposées dans le maître-autel de l'église, dit que, d'après la tradition, ces reliques proviennent de Grandson.